VILLE DE LA TUQUE

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR.TRICE MUNICIPAL
(REMPLACEMENT DURÉE D'UN (1) AN)

Sommaire de la fonction :

Sous la supervision du chef de service urbanisme et environnement, le titulaire aura à accomplir les tâches suivantes :

- Collaborer à la révision de la réglementation municipale ;
- Organiser la planification des dossiers et les priorités avec son supérieur et lui transmettre l'échéancier des priorités ;
- Renseigner et informer les citoyens sur les différents règlements municipaux ;
- Analyser les demandes et émettre les permis et certificats d'autorisation ;
- Effectuer les inspections nécessaires pour assurer la conformité des travaux ;
- Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements municipaux (mises en demeure, constats d'infraction, etc) ;
- Vérifier la conformité de certificats de localisation ;
- Recevoir les demandes de dérogations mineures et les demandes pour les programmes de subventions ;
- Procéder à l'inspection des travaux de rénovation ;
- Faire la mise à jour de listes, de permis, etc., à l'aide de logiciels en place ;
- Traiter des dossiers pour la Cour municipale ;
- Attribuer des adresses civiques pour des propriétés ;
- Exécuter toute autre tâche connexe exigée par sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

Qualifications requises :

- AEC en inspection municipale ou un DEC en aménagement du territoire et/ou d'architecture et/ou d'urbanisme et/ou en mécanique du bâtiment;
- Expérience pertinente de deux (2) ans en milieu municipal (un aout);
- Connaissance de l'application :
  - des normes et règlements d'urbanisme et du Code national du bâtiment;
  - du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (règlement Q2.R22);
- Connaissances informatiques de la Suite Office et des logiciels de gestion municipale;
- Habileté à rédiger, à communiquer et à gérer les plaintes;
- Analyse, jugement et précision;
- Sens éthique;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.

Salaire et conditions de travail :

Salaire horaire entre 32,49 $ et 39,50 $ selon les dispositions de la convention collective en vigueur.
Horaire de travail : 35 heures / semaine
La Ville de La Tuque propose une rémunération compétitive et une gamme complète d'avantages sociaux variés.

Toute personne répondant au profil ci-haut défini, doit postuler par écrit et transmettre son curriculum vitae, dès que possible, à l'adresse suivante :

Ville de La Tuque
Service des Ressources humaines
Poste : Inspecteur municipal (remplacement)
375, rue St-Joseph, La Tuque (Québec) G9X 1L5
Téléphone : 819 523-8200 et télécopieur : 819 523-5419
Courriel : rh@ville.latuque.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.
Ville de La Tuque souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.